



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la Stratégie et des Moyens
Service du développement territorial
Bureau de l'aménagement durable

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

----- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Commune de Gazost -----

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à l'adoption du plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrits sur la commune de Gazost (65100) est ouverte, du lundi 10 avril 2017 au mercredi 10 mai 2017 inclus.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès des services de la Direction départementale des Territoires - Bureau Risques Naturels et Technologiques - Tél. 05 62 51 41 83.

Le dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ou programmées »).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance, en la mairie de Gazost, aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Le dossier peut aussi être consulté sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert en mairie ou y adresser toute correspondance à l'attention de M. Maurice BOER, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Pau. Il peut également, pendant toute la durée de l'enquête, faire parvenir ses observations à l'adresse : ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPR Gazost ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie sont annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel sont consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Ils sont recevables jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit 17 h, le 10 mai 2017.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public : le lundi 10 avril 2017 de 9 h à 11 h ainsi que les vendredi 28 avril 2017 et mercredi 10 mai 2017 de 15 à 17 h.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées sur le projet de plan. Toute personne pourra en demander communication à la Préfecture (Bureau de l'Aménagement Durable - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, en la mairie de Gazost, à la Direction départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

A l'issue de la procédure, la Préfète des Hautes-Pyrénées prendra, par arrêté, la décision sur l'approbation du plan de prévention des risques de la commune de Gazost.

Tarbes, le

21 MAR 2017

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général,

Marc ZARROUATI